

## Règlement des études – APSA L2

### Régime Normal

- **Assiduité :**

Motifs de justification des absences aux TD :

- Convocation administrative officielle
- Certificat médical avec mention « impossibilité de se déplacer »
- Décès dans l'entourage

⇒ Le justificatif doit être envoyé par mail aux enseignants concernés 48h max après la date de l'absence.

⇒ Tout retard est une absence

⇒ Plus de deux absences non justifiées durant le semestre : 0/20 aux CC.

- **Inaptitude :**

En cas de blessure :

- Obligation de fournir un certificat médical qui dispense de la pratique ;
- La présence en cours reste obligatoire ;
- Si l'étudiant est dispensé plus de 50% du temps de pratique, il ne pourra pas passer l'épreuve pratique, mais pourra être noté sur 5 points maximum sur 20, sur son implication dans les rôles sociaux (observation, coaching, arbitrage, juge, ...)

⇒ Le certificat médical est à présenter aux enseignants de chaque APSA.

- **Redoublants :**

Les redoublants qui n'ont pas validé l'APSA, sont en **régime normal**.

- **Modalités d'évaluation :**

CC1 Théorique	CC2 Théorique	CC3 Pratique
20%	40%	40%

### Régimes Dérogatoires :

- **Salariés et SHN :**

- Deux APSA minimum en **régime normal**, en référence au contrat personnalisé. (Possibilité de pratiquer dans un autre groupe).
- Les autres APSA en **régime dérogatoire**.

- **AJAP :**

Pour les APSA non validées vous êtes en **régime dérogatoire**.

- **Modalités d'évaluation pour les APSA en régime dérogatoire :**

CC2 Théorique	CT Théorique spécifique dérogatoires
60%	40%

Les étudiants doivent vérifier sur le site de la scolarité le calendrier des CC Théoriques.